

04 Question de Mme Kattrin Jadin à la ministre de l'Intérieur sur "le Fonds des maladies professionnelles"

04.01 **Kattrin Jadin**: Il me semble qu'il existe une contradiction entre, d'une part, l'obligation pour les zones de police de consacrer les charges sociales aux maladies professionnelles et, d'autre part, l'exclusion de ces zones du fonds des maladies professionnelles. Cette contradiction a déjà été soulevée par plusieurs zones de police, ainsi que par la direction du service juridique de la police fédérale. Pouvez-vous, dans la mesure où vous suivez mon raisonnement, prendre les arrêtés royaux correctifs qui s'imposent?

04.02 **Annemie Turtelboom**, ministre: Je partage effectivement le point de vue selon lequel la législation présente une lacune quant à la prise en charge des maladies professionnelles encourues par les membres du personnel des zones de police. J'ai dès lors demandé à mes services de se concerter avec le SPF Sécurité sociale afin d'adapter la législation.
Une nouvelle réunion sera incessamment organisée.

04.03 **Kattrin Jadin**: Les autorités locales se réjouiront de cette nouvelle.

L'incident est clos.